

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 25/06/2026 - 5468 - 2005 B 00328 - 450 997 119 - A.E.S ALTERNATIVE
EQUIPEMENT SOLUTIONS

Désignation de l'entreprise :		SARL AES												1 2							
Adresse de l'entreprise		PARC D'ACTIVITE DU QUADRAPARC 352 RUE MARC SEGUIN - 62800 DEUVIN												Date de l'exercice précédent *		1 2					
Numéro SIRET *		4 5 0 9 9 7 1 1 9 0 0 0 4 2												Néant ☐ *							
														Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 0					
														Brut		Amortissements, provisions		Net			
														1		2		3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA																			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB												AC						
		Frais de développement *	CX												CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF												AG		10 000 9 373 627				
		Fonds commercial (1)	AH												AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ												AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL												AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN												AO						
		Constructions	AP												AQ		57 630 36 995 20 634				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR												AS		14 121 13 724 397				
		Autres immobilisations corporelles	AT												AU		89 217 45 730 43 487				
		Immobilisations en cours	AV												AW						
		Avances et acomptes	AX												AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS												CT						
		Autres participations	CU												CV						
		Créances rattachées à des participations	BB												BC						
Autres titres immobilisés		BD												BE							
Prêts		BF												BG							
Autres immobilisations financières *		BH												BI		24 625 24 625					
TOTAL (II)		BJ												BK		195 592 105 821 89 771					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL												BM						
		En cours de production de biens	BN												BO						
		En cours de production de services	BP												BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR												BS						
		Marchandises	BT												BU		248 037 54 135 193 902				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV												BW		24 840 24 840				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX												BY		10 052 10 052				
		Autres créances (3)	BZ												CA		140 121 140 121				
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB												CC						
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD												CE		560 612 560 612				
		Disponibilités	CF												CG		941 599 941 599				
		Charges constatées d'avance (3)*	CH												CI		4 317 4 317				
	TOTAL (III)		CJ												CK		1 929 577 54 135 1 875 442				
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																		
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM																		
Écarts de conversion actif * (VI)		CN																			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO												1A		2 125 170 159 956 1 965 213					
Renvois : (1) Dont droit au bail :														(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :												Stocks :				Créances :			

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		SARL AES		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 105 000)	DA	105 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	1 474 126		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	74 896		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)			DL	1 664 522
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	4 274		
	TOTAL (III)	DR	4 274		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 659		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	142 086		
	Dettes fiscales et sociales	DY	46 350		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	106 322			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	296 417	
Ecarts de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 965 213	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	296 417			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL AES				Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	69 387	FB	1 227 276	FC	1 296 663
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	69 387	FK	1 227 276	FL	1 296 663
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	36 535	
	Autres produits (1) (11)				FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	482 585
	Variation de stock (marchandises)*					FT	24 070
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	4 233
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	223 012
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	30 388
	Salaires et traitements *					FY	307 805
	Charges sociales (10)					FZ	148 130
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	13 667
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GB	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC	
	Autres charges (12)					GD	4 274
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GF	1 238 165
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GG	95 033
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	2 623
	Différences positives de change					GM	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN	
	Total des produits financiers (V)					GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP	2 623
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ	
	Différences négatives de change					GR	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS	
	Total des charges financières (VI)					GT	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GU		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GV	2 623	
					GW	97 655	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AES</u>										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	1 268
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	1 268
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	490
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	490
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)										HI	778
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	23 538
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 337 088
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 262 192
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)										HN	74 896
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *							HP	
			— Crédit-bail immobilier							HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5								A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6				obligatoires A9					
		Dont cotisations facultatives Madelin A7				Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N		
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
DIFFERENCES REGT								490	1 268		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise <u>SARL AES</u>										Néant ☐ *		
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	10 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	57 630	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	14 679	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	43 174	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	17 333	KZ		LA	13 331	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	14 744	LC		LD	1 203	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	147 560	LO		LP	14 534	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	24 625	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	24 625	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	182 185	ØH		ØJ	14 534		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	10 000	1X	10 000
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	57 630	MI	57 630	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	558	MK	14 121	ML	14 121	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	43 174	MO	43 174	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	30 664	MR	30 664	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS	568	MT	15 378	MU	15 378	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
TOTAL III			IY		NG	1 127	NH	160 967	NI	160 967		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			1Ø		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	24 625	2G	24 625	
	TOTAL IV			13		NJ		NK	24 625	2H	24 625	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		ØK	1 127	ØL	195 592	ØM	195 592		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AESNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SARL AES

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	8 656	PF	717	PG		PH	9 373
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	32 618	PW	4 377	PX		PY	36 995
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	13 794	QA	488	QB	558	QC	13 724
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	12 041	QE	2 478	QF		QG	14 519
	Matériel de transport	QH	16 816	QI	2 899	QJ		QK	19 716
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 356	QM	2 708	QN	568	QO	11 495
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	84 625	QV	12 950	QW	1 127	QX	96 448
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	93 281	ØP	13 667	ØQ	1 127	ØR	105 821

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à élargir				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AES		Néant ☐						
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6					
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM					
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR					
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D					
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M					
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S					
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W					
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A					
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E					
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER					
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	3 430	5S	4 274	5T	3 430	5U	4 274	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z	3 430	TV	4 274	TW	3 430	TX	4 274	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D		
		6E		6F		6G		6H		
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
		9U		9V		9W		9X		
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	74 305	6P		6R	20 170	6S	54 135	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B	74 305	TY		TZ	20 170	UA	54 135
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	77 735	UB	4 274	UC	23 600	UD	58 409
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	4 274	UF	23 600					
	- financières	UG		UH						
	- exceptionnelles	UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AES				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	24 625	UV		UW	24 625			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	10 052		10 052					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZJ								
	Personnel et comptes rattachés		UY	972		972					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	48 902		48 902					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 736		2 736					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	87 510		87 510					
	Charges constatées d'avance		VS	4 317		4 317					
	TOTAUX		VT	179 114	VU	154 489	VV	24 625			
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	142 086		142 086						
Personnel et comptes rattachés		8C	9 816		9 816						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	23 933		23 933						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 595		6 595						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 006		6 006						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 659		1 659						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	106 322		106 322						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	296 417	VZ	296 417						
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise SARL AES		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N clos le 31/12/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	74 896	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	23 538	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						WN			
						WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	3 327		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
TOTAL I							WR	101 761	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)					WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A					WB	
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							WZ	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							16	
	Majoration d'amortissement *							WZ	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
		ZFU-UE (art. 44 octies et octies A)	QV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin rural à dynamiser (art. 44 sexdecies)		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YC			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	créance dégagee par le report en arriere de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							XG	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	101 761		
				déficit (II moins I)		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	101 761		
						XO			

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2021

Extension

SARL AES

[illegible]

Désignation de l'entreprise SARL AES			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	9 714
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI*		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AES</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 412 456	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	265 170		– Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	203 500				
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	1 677 626		Report à nouveau	ZG	1 474 126				
								(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	1 677 626
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7		YQ		
	– Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance								YT		
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8		XQ	121 956	
	– Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	6 385	
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES		ST	94 671	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	223 012	
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	5 028	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS		9Z	25 360	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	30 388	
TVA	– Montant de la TVA collectée								YY	13 877	
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	37 578	
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *								ØB	305 380	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	– Numéro de centre agréé *						XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		
									Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET* de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL AES Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Matériel industri	558	558		
	2	Matériel bureau-i	568	568		
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))		(A)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(B)	(ventilation par taux)		(C)
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL AES

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL AES

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ③.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J = S + D + F - G - H
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AES		Néant ☒				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <u>SARL AES</u>										Néant ☐ *		
Exercice ouvert le: <u>01/01/2020</u> et clos le: <u>31/12/2020</u>						Données en nombre de mois		1	2			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS												
Effectif moyen du personnel * :								YP	4,00			
Dont apprentis								YF				
Dont handicapés								YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE												
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA	1 296 663			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								OK				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT				
TOTAL 1								OX	1 296 663			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE				
Subventions d'exploitation reçues								OF	12 934			
Variation positive des stocks								OD				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT				
TOTAL 2								OM	12 934			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾												
Achats								ON	498 277			
Variation négative des stocks								OQ	24 064			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR	89 597			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS	1 456			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY				
TOTAL 3								OJ	613 394			
IV - Valeur ajoutée produite												
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								OG	696 203			
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)								SA	696 203			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD												
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)						GX			Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								HX				
Période de référence						GY	/ /		GZ	/ /		
Date de cessation						HR	/ /					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.												

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122020 N° SIRET 4 5 0 9 9 7 1 1 9 0 0 0 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AES

ADRESSE (voie) PARC D'ACTIVITE DU QUADRAPARC 352 RUE MARC SEGUIN

CODE POSTAL 62800 VILLE LIEVIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 2400

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Soc. Civile Dénomination CAN INVESTISSEMENT

N° SIREN (si société établie en France) 821946001 % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 1500

Adresse : N° 43 Voie ROUTE DE LA COLLINE

Code Postal 62172 Commune BOUVIGNY BOYEFFLES Pays

Forme juridique S.A.S. Dénomination BENALI INVESTISSEMENT

N° SIREN (si société établie en France) 812131266 % de détention 30,00 Nb de parts ou actions 900

Adresse : N° 19 Voie RUE DU BOIS

Code Postal 62196 Commune HESDIGNEUL-LES-BETHUNE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PLAYOUT Prénom(s) JEREMY

Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 300

Naissance: Date 17/10/1975 N° Département 62 Commune BRUAY Pays

Adresse : N° 53 RUE DE MARTEL Voie

Code Postal 62700 Commune BRUAY LA BUISSIÈRE Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 45099711900042

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AES

ADRESSE (voie) PARC D'ACTIVITE DU QUADRAPARC 352 RUE MARC SEGUIN

CODE POSTAL 62800

VILLE LIEVIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL AES PARC D'ACTIVITE DU QUADRAPARC 352 RUE MARC SEGUIN 62800 LIEVIN	
SIRET 4 5 0 9 9 7 1 1 9 0 0 0 4 2	Mél : bernard.leroy@argeco.net
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ
Activités exercées
NEGOCE MATERIAUX BIENS EQUIPT
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %
	Bénéfice imposable à 28 %
	63 641
	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %
	38 120
2 Plus-values	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %
	PV à long terme imposables à 0 %
	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Société d'investissement immobilier cotée	Autres dispositifs
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCALITIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
Nom / Adresse
N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe
Nom / Adresse
N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?
OUI x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé
coala

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ARGECO BRUAY centre initia rue c colomb 62700 bruay la buissiere	
Tél:	Tél:
OGA/OMGA x Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
	Date: 14062021
	Lieu: LIEVIN
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire:
	Signature:
Examen de conformité fiscale (ECF)	
prestataire :	

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)				
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
CAN INVESTISSEMENT			1500							
43 ROUTE DE LA COLLINE 62172 BOUVIGNY BOYEFFLES										
JEREMY PLAYOUT			300							
53 RUE DE MARTEL 62700 BRUAY LA BUISSIÈRE										
BENALI INVESTISSEMENT			900							
19 RUE DU BOIS 62196 HESDIGNEUL-LES-BETHUNE										
				</						

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL AES

du _____

Adresse PARC D'ACTIVITE DU QUADRAPARC 352 RUE MARC SEGUIN 62800 LIEVIN

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		447
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		447

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2020 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	447	- de l'exercice . 2020 . . ⑩	96 720
- de l'exercice précédent ⑩	738	- de l'exercice précédent ⑩	361 756

Nom et qualité du signataire	cerjak jean luc gerant	À LIEVIN	le 14062021
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Alternative Equipment Solutions

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 105.000 €

352 rue Marc SEGUIN 62800 LIEVIN

RCS 450 997 119 00042

TE TE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 01 SEPTEMBRE 2021

1ère RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice **2020** tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un **résultat fiscal de 97 965€** soit **74 896€** net fiscal.

L'Assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

2ème RESOLUTION

Compte tenu du bénéfice de l'exercice **2020**, l'Assemblée Générale approuve la répartition des résultats de l'exercice écoulé, telle qu'elle lui est proposée par la gérance, et décide d'affecter le résultat net fiscal d'un montant de **74 896€** et la **somme de 175 104€** prélevée au compte de report à nouveau de la manière suivante :

- Distribution de **74 896€** et **175 104€** prélevée au compte de report à nouveau, et donc d'effectuer une distribution totale de dividende de **250 000€**

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés

**RAPPORT DE LA GERANCE
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 12 2020**

Monsieur,

Nous nous réunissons en Assemblée Générale Ordinaire dans le cadre de la loi du 24 juillet 1966 et du décret du 23 mars 1967, afin de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.

Pour cet exercice,

Il en résulte un résultat fiscal de 97 965€ soit 74 896€ net fiscal que je vous propose d'affecter dans la deuxième résolution suivante.

- Distribution de 74 896€ et 175 104€ prélevée au compte de report à nouveau, et donc d'effectuer une distribution totale de dividende de 250 000€

Je suis à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires et explications que vous jugeriez utiles, et je vous demande d'approuver les résolutions que je vous propose, et qui sont les suivantes :

- Approbation des comptes et Quitus de la gestion au gérant,
- Affectation des résultats.

Fait à Lievin

Le 1^{er} Septembre 2021

Le Gérant,

Jean-Luc CERJAK

Alternative Equipment Solutions

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 105.000 €

352 rue Marc SEGUIN 62800 LIEVIN

RCS 450 997 119 00042

ASSEMBLEE GENERALE 1^{er} SEPTEMBRE 2021

L'An Deux Mil Vingt et un, le 1^{er} Septembre à 09 Heures 30, les associés de la Société à Responsabilité Limitée Alternative Equipement Solution se sont réunis au 352 Rue Marc Seguin à LIEVIN sur convocation faite par la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur CERJAK JEAN LUC préside la séance en qualité de président de la société.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Jean Luc CERJAK, gérant de CAN INVEST, titulaire de MILLE HUIT CENT parts,
ci 1.800 Parts

La gérance constate qu'est présente à la réunion :

- La Société BENALI INVESTISSEMENTS, propriétaire de NEUF CENT parts sociales, ci 900 Parts
- Monsieur Jérémy PLAYOUT, propriétaire de TROIS CENT parts sociales, ci 300 Parts

Total des parts représentées :
TROIS MILLE Parts sociales, ci 3.000 Parts
=====

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 3.000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président, à savoir :

- les A.R. des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée

Alternative Equipment Solutions

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 105.000 €
352 rue Marc SEGUIN 62800 LIEVIN
RCS 450 997 119 00042

Le Président rappelle aux associés que tous les documents prévus à l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés avec la lettre de convocation, quinze jours précédents la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration, puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Examen du rapport de gestion sur les comptes de l'année 2020,
- Approbation des comptes et du rapport de gestion,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2020.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

La discussion est ouverte et le gérant, Monsieur Cerjak donne toutes les explications nécessaires sur les comptes de l'année 2020 et annonce que le résultat de cet exercice se traduit par un résultat fiscal de 97 965 € soit 74 896€ net fiscal.

Après divers échanges de vue et explications sur cet état, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1ère RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat fiscal de 97 965 € soit 74 896€ net fiscal.

L'Assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2ème RESOLUTION

Compte tenu du bénéfice de l'exercice et du Report à Nouveau de l'exercice précédent, l'Assemblée Générale approuve la répartition des résultats de l'exercice écoulé, telle qu'elle lui est proposée par la gérance, et décide d'affecter le résultat net fiscal d'un montant de 74 896€ et 175 104€ prélevée au compte de report à nouveau de la manière suivante :

- Distribution de 74 896€ et affectation de 175 104€ prélevée au compte de report à nouveau, et donc d'effectuer une distribution totale de dividende de 250 000€

Alternative Equipment Solutions

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 105.000 €

352 rue Marc SEGUIN 62800 LIEVIN

RCS 450 997 119 00042

En conséquence, chaque action se verra attribuer un dividende d'environ 10 euros.

Détail de la distribution

Pour CAN INVEST :	152 625€
Pour BENALI INVESTISSEMENT :	76 312€
Pour PLAYOUT JérémY :	21 062€

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'assemblée générale reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un actionnaire.

Le Président,
Monsieur Jean-Luc CERJAK

La Secrétaire,
Mademoiselle Caroline Beugin

M. BENALI Abdalouhab
Lu et Approuvé

M. CERJAK Jean Luc
Lu et Approuvé

Mlle BEUGIN Caroline
Lu et Approuvé

Mr PLAYOUT JérémY
Lu et Approuvé

Alternative Equipment Solutions

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 105.000 €
352 rue Marc SEGUIN 62800 LIEVIN
RCS 450 997 119 00042

ASSEMBLEE GE ERALE DU 1^{er} SEPTBRE 2021

FEUILLE DE PRESENCE

Associés		Parts (Nbre)	Voix (Nbre)	Emargement
SAS BENALI INVESTISSEMENTS		900	900	
CAN INVEST		1800	1800	
Monsieur PLAYOUT JérémY, Francis		300	300	

Le Gérant certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que tous associés sont présents, totalisant 3.000 parts sociales ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 3.000 voix.

Le Gérant,



Jean Luc CERJAK